

Règlement en rapport avec la déclaration de la Charte suisse pour la psychothérapie concernant la notion de caractère scientifique des méthodes psychothérapeutiques et les exigences posées à cet égard

1 Introduction

Le présent règlement sert de complément à la « déclaration de la Charte suisse pour la psychothérapie concernant la notion de caractère scientifique des méthodes psychothérapeutiques et les exigences posées à cet égard ».

Alors que, dans la déclaration, il était avant tout question des aspects théoriques pertinents par rapport au caractère scientifique et des échanges scientifiques au sein de la Charte, association faîtière, sont indiquées dans le règlement les conditions concrètement exigées pour que soit reconnu le caractère scientifique des approches psychothérapeutiques homologuées par l'association Charte. En vue de concrétiser ces aspects, les « critères / exigences posées aux institutions membres » contenus dans la déclaration sont systématiquement présentés en onze points au total. Le présent règlement ne complète actuellement que le point 6. D'autres compléments seront progressivement formulés.

2. Critères et exigences posées aux institutions membres

Un courant thérapeutique est indépendant dès lors qu'il

1. décrit et mène une réflexion sur la manière dont il est né, dont il a évolué et dont il se positionne par rapport à d'autres courants psychothérapeutiques. Il mène une réflexion méta-critique de facteurs d'influence comme l'esprit du temps, des facteurs culturels, des clichés en rapport avec le genre, les « contraintes économiques » etc. et se soumet à un discours interdisciplinaire critique au niveau de tous ces aspects ;
2. dispose d'une théorie cohérente en soi ;
3. thématise les rapports entre théorie et pratique ;
4. formule ses énoncés et ses applications potentielles de manière à ce qu'ils puissent être vérifiés scientifiquement, c'est-à-dire à ce qu'ils puissent être objectivés et saisis à un niveau intersubjectif ;
5. dispose d'un système lui permettant de documenter et d'évaluer le déroulement des thérapies pratiquées dans son propre cadre ;
6. utilise au moins deux types adéquats de recherche pour étudier sa propre pratique ;
7. démontre que les connaissances acquises font l'objet d'un discours et d'une réflexion continus auxquels participent aussi bien d'autres disciplines scientifiques et courants de psychothérapie que la « community » psychothérapeutique internationale. Cette démarche doit inclure des présentations globales et des études détaillées de l'approche en rapport avec la théorie, la recherche et la pratique ;
8. présente des documents démontrant le fait qu'il pratique des activités scientifiques, qu'il participe à des réseaux scientifiques et que ses résultats sont diffusés à un niveau international.

Les institutions membres des courants représentés au sein de la Charte

9. participent activement aux colloques scientifiques de la Charte. Ils sont dans l'obligation de réfléchir aux critiques émises à leur égard et d'accepter de se confronter à d'autres points de vue ;
10. présentent le courant auquel elles appartiennent et montrent quelles mesures, projets et méthodes elles mettent en œuvre pour élargir les connaissances en rapport avec leur propre théorie et pratique, ainsi qu'avec la gestion de qualité et avec le développement de leur approche ;
11. fournissent à la Charte des documents concernant leur pratique scientifique (théorie, développement des méthodes et recherche) ; ces dossiers sont structurés selon la liste de thèmes établie.

3. Méthodes de recherche servant à démontrer l'efficacité d'une approche psychothérapeutique

Les méthodes de recherche servant à démontrer l'efficacité d'une approche sont soumises à une évolution continue dont participent les travaux de recherche organisés par la Charte. Concernant ces méthodes, elles doivent être adaptées à leur objet dans le sens où elles satisfont aux particularités caractérisant la démarche thérapeutique menée par cette approche.

3.1 Exigences posées aux méthodes de recherche

3.1.1 Exigences méthodiques

- *Plan quantitatif et empirique*
Au moins une preuve de l'efficacité de l'approche psychothérapeutique doit être apportée dans les conditions du terrain (effectiveness) par le biais d'un design naturaliste. Cette preuve doit atteindre au moins le niveau II (level II) selon Leichsenring et Rüger en rapport avec les études naturalistes (voir annexe 1 ¹).
- *Plan qualitatif et empirique*
Au moins une étude doit contenir des études de cas typiques examinés sur un plan qualitatif, correspondant aux critères définis par G. Rudolf (voir annexe 2, point 5²).
- *Design optimal*
Est considérée comme optimale la combinaison de recherche quantitative et qualitative.
- *Autres études*
Les autres études peuvent correspondre aux catégories restantes de Leichsenring et Rüger ainsi qu'à la taxonomie de Rudolf.

3.2 Exigences posées aux méthodes psychothérapeutiques concernant la démonstration de leur efficacité

3.2.1 Délais

- Les *institutions ordinaires et extraordinaires de la Charte* qui n'ont pas mené d'études empiriques satisfaisant aux critères présentés disposent d'un délai de 5 ans pour prouver qu'elles ont lancé des études de ce type.
- Les *institutions souhaitant être admises en tant que nouveaux membres* doivent montrer au moment de leur demande d'admission qu'elles mènent des études de ce type en vue de démontrer l'efficacité de leur approche.
- Les *institutions demandant à être admises en tant que nouveaux membres extraordinaires* disposent d'un délai de cinq ans pour mettre en place ce type de recherche. Dans la mesure de leurs possibilités, les responsables au sein de la Charte s'efforceront de les soutenir de leurs conseils.

3.2.2 Contenus exigés

- Le principe suivant est applicable: chaque approche psychothérapeutique doit apporter elle-même la preuve de son efficacité. Lorsque des études menées par d'autres, y compris par des courants

¹ Le tableau présenté en annexe a été élaboré par les auteurs mentionnés. Il a contribué à faire choisir un design naturaliste lors des débats concernant le projet « étude de la pratique ambulatoire de la psychothérapie en Suisse (PAP-S) ».

² G. Rudolf permet d'établir un dialogue entre pratique et recherche, garantissant une étude adéquate. Il a déjà mené des études quantitatives-qualitatives en collaboration avec des thérapeutes pratiquant en ambulatoire. Son texte « Taxonomie der Psychotherapieforschung » (1989, p. 89-91) permet de clarifier certains aspects.

apparentés, sont utilisées, il faut justifier de leur validité en rapport avec l'approche. Il va sans dire que ce type de justification est soumis au discours scientifique et peut donc être refusé.

3.3 Répartition des approches psychothérapeutiques en rapport avec la démonstration de leur efficacité

- 3.3.1 Approches psychothérapeutiques établies

Présentation d'au moins deux études spécifiques à l'approche, utilisant au moins deux designs de recherche scientifique pour apporter une preuve d'efficacité en rapport avec au moins deux des groupes de diagnostics les plus souvent traités. De ces deux études au moins une doit être une étude empirique d'effectiveness correspondant au level II (selon Leichsenring/Rüger).

- 3.3.2 Nouvelles approches psychothérapeutiques

Présentation d'au moins quatre études faites selon au moins deux designs de recherche scientifique. Au moins deux études empiriques doivent démontrer l'efficacité de l'approche en rapport avec au moins deux des groupes de diagnostics les plus souvent traités. L'une d'elles au minimum doit être une étude empirique d'effectiveness correspondant au level II (selon Leichsenring/Rüger).

ANNEXE

Niveaux d'évidence des études en laboratoire ou sur le terrain (efficacy vs. effectiveness studies) (selon Leichsenring et Rüger, 2004)*

Niveau d'évidence	Question 1: Efficacité sous conditions de laboratoire (efficacy studies, RCTs)	Question 2: Efficacité dans les conditions du terrain (effectiveness studies)
Level I	1. Etudes prospectives de type randomisé-contrôlé (RCTs); 2. groupes de comparaison avec répartition aléatoire; 3. ratings à l'aveugle, critères clairs d'inclusion et d'exclusion, méthodes diagnostiques actuelles; 4. dimensions des échantillons adéquates par rapport à la fiabilité des tests; 5. méthodes statistiques clairement décrites.	1. Etudes prospectives naturalistes de type quasi expérimental; 2. conditions de comparaison non-randomisées (matching, stratification); 3. ratings à l'aveugle, critères clairs d'inclusion et d'exclusion, méthodes diagnostiques actuelles; 4. dimensions des échantillons adéquates par rapport à la fiabilité des tests; 5. méthodes statistiques clairement décrites. 6. Garantie de la validité interne (ex. : éléments supplémentaires de design, prédiction de schémas complexes au niveau des résultats); 7. traitements cliniquement représentatifs et définis; 8. patients souffrant de troubles définis.
Level II	Etudes cliniques auxquelles manquent certaines caractéristiques des études de niveau I (ex : pas de double-aveugle ou pas de randomisation).	Etudes cliniques auxquelles manque un groupe de contrôle mais satisfaisant aux critères essentiels des études de niveau I.
Level III	1. Etudes-pilotes ouvertes ou 2. case control-studies dans lesquelles les informations concernant le traitement ont été collectées après ce dernier.	Etudes ne satisfaisant pas à la plupart des caractéristiques des études de niveau I (ex. : pas de pré-enquête, pas de groupe de comparaison, pas de blind ratings).
Level IV	Reviews avec analyses de données secondaires.	Reviews avec analyses de données secondaires.
Level V	Reviews sans analyses de données secondaires.	Reviews sans analyses de données secondaires.
Level VI	Textes comme les études de cas, les essais, les articles exprimant une opinion.	Textes comme les études de cas, les essais, les articles exprimant une opinion.

*Psychotherapeutische Behandlungsverfahren auf dem Prüfstand der Evidence Based Medicine (EBM).
Randomisierte kontrollierte Studien vs. naturalistische Studien - Gibt es nur einen Goldstandard?
Zeitschrift für Psychosomatische Medizin und Psychotherapie 50: 203-217

Bibliographie

Buchmann R, Schlegel M (2002). L'élaboration de la « Déclaration de la Charte suisse pour la psychothérapie concernant la notion de caractère scientifique des méthodes psychothérapeutiques et les exigences posées à cet égard ». Psychotherapie Forum 10: 223–227. Springer, Wien

Frauenfelder A, Schlegel M, Buchmann R (2004). Un dénominateur commun pour le caractère scientifique des méthodes psychothérapeutiques. Résultats de l'enquête sur la « déclaration de la Charte suisse pour la psychothérapie concernant la notion de caractère scientifique des méthodes psychothérapeutiques et les exigences posées à cet égard ». Psychotherapie Forum, 12: 233-240. Springer, Wien

Kriz J (2000) Perspektiven zur “Wissenschaftlichkeit” von Psychotherapie. In: Hermer M (Hrsg) Psychotherapeutische Perspektiven am Beginn des 21. Jahrhunderts. Forum 43 dgtv Verlag 43-66

Leichsenring F, Rüger U (2004) Psychotherapeutische Behandlungsverfahren auf dem Prüfstand der Evidence Based Medicine (EBM), Randomisierte kontrollierte Studien vs. naturalistische Studien - Gibt es nur einen Goldstandard? Zeitschrift für Psychosomatische Medizin und Psychotherapie 50: 203-217

Rudolf G (1998) Taxonomie der Psychotherapieforschung. Psychotherapie Forum 6: 80-91. Springer, Wien

Schlegel M (Hrsg.) (2002). Menschenbilder, Gesundheits-, Krankheits- und Therapieverständnisse und deren Hintergründe der in der Schweizer Charta für Psychotherapie vereinigten Psychotherapieverfahren, Angaben zu institutionellen Daten und internationalen Vernetzungen. Themenheft: Psychotherapie Forum 10: 75-119. Springer. Wien

Charte suisse pour la psychothérapie (2002). Déclaration de la Charte suisse pour la psychothérapie concernant la notion de caractère scientifique des méthodes psychothérapeutiques et les exigences posées à cet égard. Psychotherapie Forum 10: 228-230. Springer, Wien